



Droit de suite

Un gendarme condamné à 6 mois de prison avec sursis après la mort d'un élu en garde à vue

Un gendarme de 41 ans a été reconnu coupable ce mardi d'«homicide involontaire» par le tribunal judiciaire de Versailles après la mort d'un élu local en cellule de dégrisement en janvier 2014. La responsabilité de l'Etat a aussi été reconnue.



Photo d'illustration. (Xose Bouzas /Hans Lucas. AFP)

par [Ludovic Séré](#)
il y a 33 min

C'est la condamnation d'un homme et d'un système. Arnaud V., gendarme de 41 ans, a été reconnu coupable ce mardi d'«*homicide involontaire*» par le tribunal judiciaire de Versailles (Yvelines) après la mort d'un élu local en cellule de dégrisement dans les Yvelines en janvier 2014. Condamné à six mois de prison avec sursis, il va pouvoir continuer à exercer ses fonctions car sa peine n'est pas inscrite à son casier judiciaire. [Lors du procès au mois de mars](#), l'officier avait estimé avoir respecté la procédure mais le parquet avait requis une peine de huit mois de prison avec sursis. La responsabilité de l'Etat a aussi été reconnue. La défense n'a pour l'heure pas fait savoir si elle comptait faire appel de la décision.

Contacté par *Libération*, l'avocat d'une des parties civiles, Me Grégoire Noël, se satisfait de ce verdict. «*Nous attendions que la responsabilité d'un gendarme qui a commis des erreurs soit reconnue. Nous attendions aussi que soit reconnue la responsabilité d'un système qui n'assure pas une réelle protection des gardés à vue.*» En effet, le règlement n'oblige les militaires qu'à deux rondes dans les cellules de gendarmerie après la fin de leur service, quand un commissariat de police impose une surveillance des cellules vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Un fait qui avait étonné le ministère public, les avocats et les parties civiles.

Un manque de surveillance

Arnaud V., aujourd'hui en poste dans l'Hérault, était poursuivi après la mort en cellule de dégrisement de Cyril Cozic, alors âgé de 46 ans et adjoint au maire de Villiers-le-Mahieu. Celui-ci s'est éteint dans la nuit du 11 au 12 janvier 2014 dans une cellule de la gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines. L'élu local, dont l'alcoolisme était bien connu, avait été arrêté en état d'ébriété après un léger accident de la route, pour lequel il avait reconnu sans difficulté sa responsabilité. Le gendarme, officier de police judiciaire, avait décidé de placer Cyril Cozic en garde à vue puis de le garder en cellule de dégrisement pour la nuit, pensant suivre la procédure. Lors du procès, le ministère public a notamment reproché à Arnaud V. de ne pas s'être adapté face à l'état d'ébriété, 2,7 grammes d'alcool par litre de sang, de l'élu.

A lire aussi

Dans les commissariats, une «totale indignité» des locaux de garde à vue

Police / Justice
21 sept. 2021 [abonnés](#)

Cyril Cozic avait ensuite passé la nuit seul, sans surveillance, sans chauffage, pour des raisons de sécurité, alors que le thermomètre affichait zéro degré à l'extérieur. Face aux interrogations des avocats des parties civiles, le gendarme a expliqué ne pas avoir été conscient du froid dans la cellule. Reste que le corps de Cyril Cozic n'avait finalement été découvert qu'à 9 heures du matin le lendemain.

Selon un expert, l'élu, à la santé déjà fragilisée par l'alcoolisme, aurait succombé à une hypothermie. Des marques de morsures sur la langue font aussi penser à une crise d'épilepsie. La femme de Cyril Cozic assure avoir prévenu gendarmes de l'état de son mari. Il avait déjà été victime d'une crise similaire trois ans plus tôt, causée par un manque d'alcool.

Dans la même rubrique



Le Conseil d'Etat suspend la dissolution d'un groupe antifasciste lyonnais

Police / Justice 16 mai 2022

A Beauvais, la mosquée autorisée à rouvrir après le départ de l'imam «incitant à la haine»

Police / Justice 16 mai 2022

Derrière l'incendie de la rue Fondary à Paris, le meurtre d'une prostituée

Police / Justice 16 mai 2022 [abonnés](#)

Le portrait du jour



Lamia El Aaraj

16 mai 2022 [abonnés](#)



© Libé 2022

Rubriques

Politique
International
CheckNews
Culture
Idées et Débats
Société
Environnement
Economie
Lifestyle
Portraits
Sports
Sciences
Plus
Forums
Archives

Services

S'abonner
Les Unes
La boutique
Contactez-nous
Donnez-nous votre avis
Foire aux questions
Proposer une tribune
Résultats présidentielle 2022

Conditions générales

Mentions légales
Charte éthique
CGVU
Protection des données personnelles
Gestion des cookies
Licence

Où lire Libé?

Lire le journal
Les newsletters
Présentation de l'application
Application sur Android
Application sur iPhone / iPad